



Compte-rendu de la Commission du 28 Juin 2019

Comité de la Somme à Camon

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Delphine PLUQUET
Membres : Sylvain BACQUAERT, Ludovic FIRMIN, Pascal DIEU

Ne participe pas au cas n°5 (dossier N°109) : Ludovic Firmin

La séance est ouverte à 18h45 - La séance est levée à 21h45

7 dossiers

1/ Madame DA SILVA Mairine du club de l'ASM Rivery Handball (Dossier N°138)

Concerne : le match Doullens Bouquemaison Sporting Club – ASM Rivery Handball en
Championnat Excellence Dept. +16 Fem. Somme du 24/03/2019

Nom des arbitres : LEFEVRE Lucas – LEFEVRE Thomas

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement gestuel grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 90€

2/ Mineur du club de Peronne Haute Somme HB (Dossier N°124)

Concerne : le match Peronne Haute Somme HB – Entente Crécy/Nouvion/Beaurainville en
Championnat -18 ans Masc. Somme Phase finale Poule Basse du 09/03/2019

Nom des arbitres : PANNIER Cynthéna – GOUALRD Fabrice

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Attitude incorrecte

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 1 date ferme

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 3 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 60€

3/ Mineur du club du AAAAE Novion (Dossier N°154)

Concerne : le match Entente Novion/Crécy – Ailly-sur-Noye Handball en Championnat -18 ans
Masc. Somme Phase finale Poule Haute du 25/05/2019

Nom de l'arbitre : CLAY Paul

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–C

Type de faute : Propos injurieux

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 120€



4/ Mineure du club d'EAL Abbeville (Dossier N°145)

Concerne : le match Wallers Arenberg Handball – Entente EAL Abbeville – Avenir Feuquières SB
2 en Championnat Excellence +16 ans Fém Play Down du 11/05/2019

Nom des arbitres : DEBRUYNE Fabien – DELABAERE Richard

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 3-D

Type de faute : Action particulièrement brutale, bousculade volontaire

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 180€

5/ Monsieur MORVILLEZ Romuald du club du AHAE Ailly le Haut Clocher (Dossier N°109)

Concerne : le match AHAE Ailly le Haut Clocher – Saint-Quentin HB en Championnat Excellence
Masc. Poule 1 du 30/03/2019

Nom des arbitres : HOCHART Jacques – OUSSENI Yazidou

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 1 date ferme

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 3 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 60€

6/ Monsieur DAMBRINE Thibault club d'Ailly sur Noye Handball (Dossier N°152)

Concerne : le match Ailly sur Noye Handball – handball Club Salouel 2 en Championnat Honneur
Masc. Poule 3 du 18/05/2019

Nom des arbitres : GRAS Mickaël – LEBERTON Coralie

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-C

Type de faute : Propos injurieux

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 120€

7/ Public du club d'Ailly sur Somme HB (Dossier N°123)

Concerne : le match Poix Handball – Ailly sur Somme HB en Coupe -18 ans Fém. Tour
préliminaire Somme du 16/03/2019

Nom de l'arbitre : GOULARD Fabrice

Concerne : Public

Article : Annexe 5-C

Type de faute : Sans envahissement de terrain invectives du public sur arbitre

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 6 mois du 01/09/2019 au 29/02/2020

Amende : 30€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES